

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

***PROJET D'APPUI A LA COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT
ILLICITE (CNLCEI) ET L'AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIERE (ANIF)***

AMENDEMENT

Entre

LA COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE (CNLCEI),
L'AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIERE (ANIF)

Et

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

En référence au Document de Projet d'appui à la CNLCEI et l'ANIF (PACLEI) daté de décembre 2011 entre le Gouvernement du Gabon représenté par Monsieur VINCENT LEBONDO LE-MALI, Président de la CNLCEI et le Programme des Nations Unies pour le Développement représenté par Monsieur NADIR HADJ-HAMMOU, Représentant Résident.

Considérant que la CNLCEI et l'ANIF ont manifesté la volonté de mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux au Gabon élaborée en 2012;

Considérant que cette mise en œuvre intègre de nouvelles composantes et nécessite la mise en place d'organes de gestion et de coordination du projet dont le fonctionnement efficace requiert le recrutement d'un personnel de haut niveau (un Expert international et deux Experts nationaux), l'appui continu du personnel du PNUD et l'acquisition d'importants matériels et équipements pour une durée de trois ans;

Considérant qu'une telle perspective entraînera une augmentation de la subvention du projet d'appui à la CNLCEI et l'ANIF d'un montant global de USD 8,106,676 (Huit millions cent six mille six cent soixante seize dollars) pour permettre une mise en œuvre effective du projet.

EN CONSEQUENCE, les dispositions pertinentes de l'accord d'exécution énumérées ci-après sont par la présente modifiées comme suit :

I - Composantes et Principaux Produits escomptés de la mise en œuvre du projet d'ici 2016:

1) Composantes :

- a) Prévention de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- b) Education pour une lutte efficace contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- c) Amélioration des conditions de travail et de vie des citoyens pour réduire leur vulnérabilité face à la corruption et au blanchiment des capitaux ;
- d) Développement et dissémination de bonnes pratiques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- e) Systématisation des sanctions des actes de corruption et de blanchiment des capitaux ;
- f) Gestion, coordination et suivi-évaluation de la stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

2) Produits/résultats attendus :

- a) Le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux est réformé, mieux adapté à l'environnement international et aux réalités nationales de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- b) Les citoyens gabonais à travers des sessions de formation, de sensibilisation et d'information sur les méfaits de la corruption et du blanchiment des capitaux, s'imprègnent des nouvelles attitudes et de nouveaux comportements ;
- c) La vulnérabilité des acteurs en charge de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux est considérablement réduite grâce à une amélioration de leurs conditions de vie et de travail ;
- d) La dénonciation des actes de corruption et de blanchiment des capitaux et l'adoption de bonnes pratiques sont stimulées à travers la promotion des mesures incitatives ;
- e) L'impunité dans les actes de corruption et de blanchiment des capitaux est considérablement réduite. La propension des citoyens gabonais à commettre des actes de corruption et de blanchiment des capitaux est considérablement diminuée ;

- f) La supervision et la mise en œuvre de la stratégie sont assurées ; le niveau de performance atteint à la mise en œuvre des actions de la SNLCCBC est documenté ; le monitoring et l'évaluation de la SNLCCB sont assurés.

II- Arrangements de gestion

1) Au niveau stratégique :

L'orientation politique et stratégique du projet est assurée par un Comité de Pilotage de 21 membres identifiés et choisis en dehors de la sphère du Gouvernement et répartis ainsi qu'il suit :

- un Président : à désigner sur la base des critères proposés ci-dessus ;
- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant de la Primature ;
- un représentant du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions Constitutionnelles ;
- un représentant du Ministère de la Santé ;
- un représentant du Ministère de la Promotion des Investissements, des Travaux Publics, des Transports, de l'Habitat et du Tourisme ;
- un représentant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et Technique et de la Formation Professionnelle ;
- un représentant du Ministère des Eaux et Forêts ;
- un représentant du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;
- un représentant du Ministère de l'Industrie et des Mines ;
- un représentant du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique ;
- un représentant du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Ressources Hydrauliques ;
- 3 Représentants de la société civile désignés par leurs pairs parmi les organisations actives sur le terrain dans les actions de lutte contre la corruption et /ou le blanchiment des capitaux (ONG : 1, Confessions religieuses : 1 ; Syndicats : 1) ;
- 1 Représentant de la Chambre de Commerce ;
- 1 Représentant de la Confédération du Patronat Gabonais ;
- 1 Représentant des Collectivités Locales ;
- 3 Représentants des PTF (Bilatéral : 1 ; Multilatéral : 1 ; SNU : 1).

2) Au niveau opérationnel :

L'encadrement technique et l'opérationnalisation de la mise en œuvre du projet sont assurés par le Comité de Coordination composé de trois membres titulaires représentant respectivement la CNLCEI, l'ANIF et la Société Civile. Le Comité de Coordination est co-présidé par le Président de la CNLCEI et le Directeur Général de l'ANIF. Ils sont appuyés, chacun en ce qui le concerne par un membre suppléant choisi au sein des équipes de la haute direction de leurs structures respectives. La société civile est représentée au sein du Comité de Coordination par un représentant désigné par ses pairs, sur la base des mêmes principes que ceux qui prévaudront pour la désignation des représentants de la société civile au Comité Pilotage.

3) Au niveau de la base :

La mise en œuvre effective et le suivi évaluation des activités du projet sont assurés par un Secrétariat Exécutif qui agit sous la conduite d'un Secrétaire Exécutif, chef d'une équipe d'encadrement composée :

- d'un cadre responsable de la mise en œuvre de la composante lutte contre la corruption ;
- d'un cadre responsable de la mise en œuvre de la composante lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- d'un cadre responsable des aspects « genre » ;
- d'un cadre, spécialiste en suivi et évaluation des projets et programmes ;
- d'un cadre spécialiste de la Communication pour l'information et la visibilité des actions du projet ;
- d'un personnel d'appui y compris au niveau du PNUD pour la gestion et le suivi continu du projet;

Le personnel du Secrétariat Exécutif sera recruté selon une procédure d'appel à candidatures gérée par des professionnels en dehors de la CNLCEI et de l'ANIF.

III- Accord de partage aux coûts :

- 70% des coûts du projet proviendront du Gouvernement, soit **2,810,370,743 FCFA** et 30% à mobiliser auprès d'autres PTF, soit **1,204,444,604 FCA**.
- Le gouvernement versera directement au PNUD et non par l'intermédiaire d'un compte tiers une somme de **2, 810, 370,743 FCFA** pour la mise en œuvre du projet (Article 1^{er} alinéas 1 et 2 de l'accord de partage de coûts) ;

Partenaires de mise en œuvre : CNLCEI, ANIF

Période du programme : Déc. 2013- Déc. 2017
Composante du programme : Gouvernance démocratique
Titre du projet : Appui à la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite et à l'Agence Nationale d'Investigation Financière
Numéro du projet : 00064638
Durée du projet : 4 ans
Modalité de gestion : Exécution Nationale (NIM/NEX)


Budget total : US\$ 8, 106,676
Ressources allouées : XXXXXXX \$

- Gouvernement : US\$ 5, 674,674
- Ressources ordinaires : XXXX
- Autres : US\$ 2, 442,003 à mobiliser
- :
- :


POUR LE GOUVERNEMENT
M. Dieudonné ODOUNGA AWASSI
Président, CNLCEI

M. Patrick ASSELE ONDZIANI
Directeur, ANIF

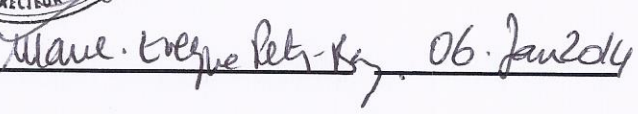
POUR LE PNUD
Mme Marie-Evelyne PETRUS-BARRY
Représentant Résident



Signature Date 30/12/2013



Signature Date 02 JAN. 2014



Signature Date 06 Jan 2014